Rapport économique annuel 1997. Croissance, emploi et convergence sur la voie de l'UEM.

1997/2029(COS) - 12/02/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF : Le présent rapport fait le bilan de la situation économique de la Communauté en 1996 et présente les tendances et perspectives économiques pour les années 1997-1998. Il se concentre en particulier sur les politiques liées à la croissance, à l'emploi et à la convergence, avec en point de mire la marche vers l'Union Economique et Monétaire (UEM). CONTENU : Selon ce rapport, des progrès sensibles ont été réalisés par l'Union en matière de préparation à l'UEM. Sur le plan institutionnel notamment, la Communauté a réalisé des progrès importants dans les préparatifs menant à l'EURO. Parallèlement, après le fléchissement de la croissance économique au second semestre 1995 et début 1996, l'économie communautaire semble avoir retrouvé une trajectoire plus favorable : reprise de l'activité dans tous les Etats membres et accélération de la croissance dans la Communauté en 1997. Cette évolution contribuera à faire légèrement diminuer le chômage bien que le niveau global du chômage reste élevé (10,7% de la population active des 15 en 1996). En ce qui concerne les politiques macro-économiques, le rapport précise qu'en 1996, une grande majorité d'Etats membres ont pris des mesures importantes pour ramener leurs déficits budgétaires à 3% du PIB, voire au-dessous. La Commission estime que les efforts d'assainissement budgétaires, basés sur des compressions de dépenses plutôt que sur des charges fiscales plus importantes, ont eu un impact important sur la baisse des taux d'intérêt. Ces efforts permettront à court terme de relancer l'investissement à la base d'une croissance économique solide, en 1997 et 1998. Malheureusement, cette croissance ne s'accompagne pas de performances notables sur le plan de l'emploi qui demeure le défi majeur de la Communauté. Selon le rapport, l'évolution médiocre de l'emploi est due à des obstacles macro-économiques. Il souligne, à cet égard, que les taux d'investissement actuels ne permettent pas d'escompter une croissance supérieure à 2, 1/4 % par an. Or, le taux de chômage actuel requiert des taux de croissance nettement plus importants. C'est pourquoi, il suggère une relance massive de l'investissement productif qui pourrait donné lieu à un taux de croissance de l'ordre de 3 à 3,5% par an, suffisant pour relancer effectivement l'emploi. S'il semble, a priori, que les changements technologiques et la mondialisation de l'économie constituent une frein à l'embauche, le rapport estime, pour sa part, que ces deux facteurs ne sont pas les causes fondamentales du chômage actuel. Au contraire, il estime qu'il doit être possible de tirer parti de ces deux éléments pour améliorer la croissance et la transformer en emploi. Pour ce faire, il faut : -un fonctionnement efficace des marchés des biens et des services en permettant une adaptation rapide des prix (à cet égard, des actions sont encore nécessaires en matière libéralisation des marchés dans le domaine de l'énergie et des télécoms ainsi qu'en matière de concurrence), -un plus gros investissement en matière d'éducation et de formation de la main-d'oeuvre qualifiée et non-qualifiée. Pour revenir à une croissance créatrice d'emplois, le rapport propose plusieurs solutions : -conclure des conventions salariales entre partenaires sociaux qui tiennent beaucoup mieux compte des qualifications, des régions et des secteurs, -abaisser les coûts non-salariaux de la main-d'oeuvre, les pertes de revenus encourues par les Etats étant compensées par une maîtrise plus rigoureuse des dépenses publiques ou l'accroissement d'autres prélèvements (ex.: "écotaxes"), -instaurer des "salaires momentanés d'insertion" pour les travailleurs peu qualifiés, jeunes ou chômeurs de longue durée, -améliorer la flexibilité du temps de travail en fonction des besoins des entreprises et des travailleurs, en recourant plus largement au temps partiel volontaire, -développer des initiatives locales en faveur de l'emploi. Il importe également de moderniser l'organisation du travail, d'augmenter la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs et de différencier les coûts du travail en fonction de la productivité.